



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4444

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée,  
pour l'organisation de la 39e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 20 janvier 2019

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4444 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A  
L'ASSOCIATION CLUB THALASSA LYON PLONGEE,  
POUR L'ORGANISATION DE LA 39E TRAVERSEE DE  
LYON A LA NAGE AVEC PALMES, LE 20 JANVIER 2019  
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Club Thalassa Lyon Plongée, dont le siège social est situé au 3 rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9<sup>e</sup>, a organisé la 39<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 20 janvier 2019.

L'association, créée en 1978, a pour objet la pratique et la formation à la plongée sous-marine et à la nage avec palmes, en milieu naturel et en piscine.

Cette course de nage avec palmes est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau.

Cette traversée de 8 km dans le Rhône est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...). Cette compétition est également ouverte à la catégorie hydrospeed (nage avec support).

Pour l'édition 2018, 296 sportifs dont 209 hommes et 87 femmes étaient présents.

Cette année encore, les retraits des dossards se sont déroulés à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7<sup>e</sup>. Les participants ont été acheminés en car jusqu'au point de départ prévu à 10h00 situé entre la Passerelle de la Paix et le Pont Poincaré.

La sécurité a été assurée par des sauveteurs secouristes de la SNSM, des sauveteurs secouristes de l'UNASS et une flotte de bateaux suiveurs accompagnée de kayaks du club CKLOM.

L'arrivée était située à 300 mètres en aval du Pont Raymond Barre. Une collation a été proposée à l'ensemble des participants. L'annonce des résultats et la remise des prix ont ensuite eu lieu à la Cité Scolaire Internationale.

Cet événement est un moyen de promotion du club et de ses différentes activités.

Les objectifs de l'association pour cette édition étaient :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- de découvrir Lyon sous un autre angle ;
- de défendre des valeurs telles que le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport et une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation a permis ainsi d'assurer la promotion et le développement de cette discipline auprès des Lyonnais.

En 2018, l'association Club Thalassa Lyon Plongée a reçu une subvention de 1 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2018/3634 du 29 janvier 2018.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 600 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 8 400 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Vu l'avis du Conseil **des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'association Club Thalassa Lyon Plongée pour la 39<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 20 janvier 2019.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT